

AFFAIRE N° 10 - Acquisition des terrains ATECTAM et LAPIERRE destinés au boulevard de ceinture Sud.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Pour permettre à la Société d'Equipe-ment du Département de la Réunion, de pour-
suivre sa mission de bureau foncier, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'auto-
riser à acquérir les terrains cités ci-dessous, nécessaires à l'aménagement du boulevard
de ceinture sud et à régler aux notaires chargés de la rédaction des actes de vente les
frais correspondants.

SECTION	SUPERFICIE	COUT	PROPRIETAIRES
AT 177 partie	588 m2	440.000 F majoration de 10%	M. ATECTAM Henri
AT 177 partie	450 m2	77.000 F majoration de 10,8%	Mme LAPIERRE

La dépense correspondante est prévue au chapitre 901 - article 210 du budget communal.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE.